

Le monument aux morts de Sannat.

Jean-Pierre Buisson



Dès le 11 novembre 1918, Clémenceau, s'adressant aux sénateurs, proclamait à propos de la victoire et de la restitution de l'Alsace-Lorraine à la France : *« J'ai dit que c'était l'œuvre de nos grands morts qui ont fait cette admirable journée. Grâce leur soient rendues : ni eux, ni leurs familles ne seront oubliées et, si cela est en mon pouvoir, il faudra qu'un jour une commémoration soit instituée en leur honneur dans la République Française »*. La date du 11 novembre, anniversaire de l'armistice ne s'imposa pas immédiatement, elle entra en concurrence avec deux jours de novembre où l'on fêtait déjà les morts, le 1^{er} novembre, jour de la Toussaint, et le 2, Jour des morts. Mais les Anciens Combattants dont le poids dans la

société était devenu très fort n'en démordaient pas, la célébration de la victoire et l'hommage aux disparus ne pouvaient avoir lieu que le jour anniversaire de l'armistice. Une loi fut finalement votée en ce sens le 24 octobre 1922. Elle stipule que *« cette fête sera célébrée le 11 novembre, jour anniversaire de l'armistice. Le 11 novembre sera jour férié »*. Le lieu de cette manifestation du souvenir devint dans la plupart des communes de France, naturellement, le Monument aux morts. Il se substitua au livre d'or primitivement prévu par la loi du 25 octobre 1919, consacré *« à la commémoration et à la glorification des Morts pour la France au cours de la Grande Guerre »*. Une loi votée l'année suivante, en juillet 1920, clarifia les choses et promit une aide gouvernementale. Plus de 30.000 monuments furent ainsi érigés, mais pas à Paris où le gouvernement renonça à construire le monument national inscrit dans la loi, et se contenta d'utiliser l'Arc de triomphe, commencé sous Napoléon 1^{er} et terminé sous Louis-Philippe. Le transfert de la dépouille du soldat inconnu en 1921 permit d'associer l'hommage aux vainqueurs et aux morts de la « Grande Guerre », à celui des soldats de la « Grande armée ».

Le monument aux morts de Sannat fut érigé, comme dans la plupart des communes, dans ces années d'immédiat après-guerre. Rares étaient les monuments commémoratifs de la guerre de 1870, mais il en existait cependant. Cette fois, les pertes humaines avaient été si considérables qu'il parut nécessaire à toutes les communes de France de rendre un hommage solennel et durable à leurs enfants morts

à la guerre. Grâce aux documents conservés à la Mairie de Sannat, nous pouvons décrire, ou deviner, les différentes étapes de l'érection du Monument.

La décision fut officiellement prise par le conseil municipal en sa séance du 19 février 1922, M. François Delage étant maire. (*Voir la transcription de la délibération en fin d'article*). Mais le processus avait été enclenché dès 1920, comme le prouve la souscription dont les premiers fonds ont été encaissés cette année-là. Le marché avait été passé de gré à gré, comme l'avait autorisé le Préfet, sans avoir recours à l'adjudication. Le prestataire choisi était M. François Lauvergne, « *entrepreneur de travaux de pierre et de marbrerie à Paris, 32 rue de la Procession* » ...celui-là même qui correspondait avec Marcel Malanède, et qui était par ailleurs propriétaire du domaine de Longeville à Chambon. L'entrepreneur, parisien et chambonnais, semblait avoir de nombreux amis à Sannat, le père de Marcel avec lequel il avait dû limousiner, quelqu'un aux Fayes chez qui il se rendait, confiait-il dans une lettre, et le Maire de Sannat, François Delage, qu'il tutoie dans deux lettres qu'il lui avait envoyées. Le 4 août le Préfet avait donné son approbation des plans et des devis. Il ne restait plus qu'à exécuter les travaux « *dans les plus brefs délais possibles* » demandait le Maire, lors de la passation de la commande ce même mois d'août 1922. Les délais furent apparemment respectés, car 10 mois plus tard, le 14 juin 1923, le Maire répond à une requête du Sous-Préfet en ces termes : « *Les modifications artistiques exigées par la commission artistique ne pourront pas être réalisées parce qu'il est dans l'impossibilité matérielle d'exécuter ces modifications, attendu que l'érection du monument est entièrement terminée depuis le 20 mai dernier et qu'il se trouve devant le fait accompli* ».

Le financement revêtit trois aspects. Primitivement on n'en retint que deux, le troisième étant incertain. Comme l'indique la délibération du 18 février 1922, le montant total des travaux, soit la somme de 14.525 Francs était couvert par une souscription qui atteignit le total de 5788 Francs, à laquelle la Commune ajouta un prélèvement de 8737 Francs à prendre sur ses propres ressources.

Le dossier conservé en mairie donne quelques détails de cette souscription, appelée « *Souscription pour l'érection d'un monument à la mémoire des enfants de la commune de Sannat Morts pour la France* ». Lancée deux ans après la fin de la guerre, elle semble s'être étendue sur une année, de fin 1920 à fin 1921. La collecte fut organisée par groupes de villages voisins, sous la direction d'une personne, qui était souvent un membre du Conseil Municipal. Une seule personne demanda l'anonymat, aussi les noms des donateurs, et le montant de leur participation, nous sont-ils connus. Nous possédons les listes pour tous les villages, à l'exception des Fayes. Nous n'entrerons pas dans le détail des personnes, mais des lieux. Prenons chaque ensemble, en partant du haut de la commune. Pour chacun, nous donnerons la liste des villages, le nom du collecteur, dans la 1^{ère} parenthèse la population que nous donne le recensement de 1921, le nombre de donateurs, le montant de la collecte, la fourchette des dons, et dans la 2^{ème} parenthèse le ratio don par habitant.

- La Valette, les Valettes, la Chabanne, le Châtaignier, La Chassagnade, le Genêt : Louis Chaussemy des Valettes (108) 27 donateurs, 144 francs, de ½ Franc à 50 francs. (1.3 Fr)
- La ville du Bois, la Montagne : Pas de nom de collecteur (66) 10 donateurs, 195 francs, de 10 à 50 francs. (3 Fr)
- Les Bordes, le Tyrondet, Luard, Fayolle, La Chassagne : Martin Hygonnet des Bordes (92) 20 donateurs, 182 Francs, de ½ franc à 50 francs. (2 Fr)
- Saint-Pardoux : Gilbert Trangier (103) 33 donateurs, 296 francs de 5 à 50 francs. (2.9 Fr)
- Le Masroudier, Savignat, le Cros : Martial Velut du Masroudier (98) 32 donateurs, 238 francs. (2.4 Fr)
- Le Bourg, le Chez : Jules Glomaud du Bourg (224) 56 donateurs, 1736 francs, de 1 à 200 francs. (7.8 Fr)
- Le Rivaud, le Montgarnon, la Louche : Alfred Giraud du Rivaud (84) 19 donateurs, 280 francs, de 5 à 50 francs. (3.3 Fr)
- Le Clos, Le Poux, la Chaize, Samondeix : Louis Chassagne du Clos (102) 22 donateurs, 410 francs, de 1 à 300 francs. (4 Fr)
- Le Puylatat : Auguste Glomaud (58) 8 donateurs, 151 Francs, de 1 à 100 francs. (2.6 Fr)
- Anchaud, la Chaud, le Montfrialoux, le Tirondet, Serre, Anvaud : Emile Ravasson d'Anchaud (158), 34 donateurs, 1015 francs, de 5 à 300 francs. (6.4 Fr)

Auxquels il faut rajouter François Lauvergne de Longeville (commune de Chambon) qui a fait un don de 500 francs. Ami de nombreux Sannatois sans doute, et entrepreneur qui a assuré l'édification du monument, il a su remercier ceux qui lui avaient accordé leur confiance. L'ensemble des dons répertoriés dans le dossier représente un total de 5147 Francs, or la délibération indique que la collecte a rapporté 5788 Francs, il manque donc, seulement, 641 Francs. On sait que les Fayes n'ont pas été comptés, et peut-être quelques dons tardifs n'ont-ils pas été consignés. L'ordre de grandeur est respecté.

On peut globalement remarquer que le Bourg et le bas de la commune ont été plus généreux que le haut de la commune...peut-être tout simplement parce que cette partie de la commune était la plus riche, et que quelques propriétaires aisés se sont montrés généreux. Peut-être le matériau utilisé pour la construction y est-il pour quelque chose ? (Voir plus loin).

Signalons en outre qu'une main anonyme a écrit au bas de la feuille de collecte du Bourg : « *Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie ont droit qu'à leur tombeau la foule vienne et prie* ».

La troisième source de financement arriva bien, a posteriori cependant. La subvention de l'Etat, promise en novembre 1922, sera finalement attribuée en décembre 1923. Elle s'élevait à 1397 Francs et 90 centimes, affectés à la réalisation d'un « *Monument commémoratif aux morts de la guerre* ».

La réalisation fut essentiellement l'œuvre de l'entreprise de François Lauvergne qui réalisa par elle-même, et fit réaliser par des sous-traitants locaux. La commune honora elle-même certaines factures, probablement déduites du marché initial, qui sont conservées en mairie et qui permettent de savoir qui furent les intervenants sannatois qui participèrent à l'érection du monument. On trouve ainsi pour les maçons Pierre Malterre de Savignat, Barthélémy Malterre du Masroudier, Alfred Giraud du Rivaud, Jean Jouandanne du Chez, Marien Bourdut et Richard Depoux des Fayes, chez les forgerons, pour la pose et la peinture des obus, de la chaîne et des grilles, deux forgerons mécaniciens du Bourg, Antoine Nore et Henri Galland. Nous avons les tarifs horaires : 2 francs de l'heure. Les ouvriers ont bénéficié en outre du pain et du vin qui leur ont été offerts par la municipalité. Cela permet de constater que le litre de rouge coûtait 2 francs et le pain 1 franc. Autrement dit il fallait travailler 1 heure pour se payer un litre de vin rouge et une $\frac{1}{2}$ heure pour s'acheter un pain en 1922. Alors que maintenant pour un smicard le litre de vin vaut $\frac{1}{4}$ d'heure et un pain comme ceux d'autrefois, de 700 grammes, une dizaine de minutes. Autrement dit, pour ces deux produits de base, le pouvoir d'achat des ouvriers a triplé par rapport à cette période...pour ces produits, mais globalement le salaire a été multiplié par 4, si l'on considère que le salaire minimum net est de l'ordre de 8 € et que l'euro actuel et le franc de l'époque ont à peu près la même valeur (1 franc de 1922 = 1.10 € de 2018). De plus au salaire actuel il faut ajouter la quasi gratuité des soins médicaux, les retraites et les diverses allocations qui n'existaient pas en ce temps-là. On mesure ainsi les gains de pouvoir d'achat depuis cette époque.

Le décor du monument est constitué d'une statue qui le couronne, d'obus et d'une chaîne qui l'entourent. La statue, dite « le Poilu victorieux », sortie des Etablissements métallurgiques Durenne dont le siège était à Paris, a été livrée dès le mois d'octobre 1921. Elle représente à elle seule le $\frac{1}{3}$ du coût du monument (5000 francs sur près de 15.000). La chaîne, et les boules qui surmontent les obus ont été fournies par *les Forges et ateliers de la Tardes*, entreprise de Chambon. Quant aux obus, ils furent donnés par l'Etat au titre de « *trophées de guerre* ». Il s'agissait de 8 obus de 280 à prendre au parc d'artillerie de Moulins, cédés « *à titre gratuit* » mais « *les frais de manutention et de transport étaient à la charge du concessionnaire* ». Fut également attribuée une « *mitrailleuse allemande* », à prendre au Parc de Clermont-Ferrand. Il était précisé sur la lettre d'attribution : « *Si nous ne recevons pas de réponse de votre part dans un délai d'un mois à partir de ce jour (15-07-1921), nous considérerons votre silence comme un refus et l'arrêté précité sera annulé* ». Ce fut probablement le cas, car on n'entendit plus parler de cette mitrailleuse allemande ! Nous avons les bons de transports pour les obus, mais rien pour la mitrailleuse.

L'œuvre terminée, il fallait penser à son entretien, l'entreprise donna les conseils suivants « *Pour l'entretien de votre monument commémoratif, si les parements polis sont noircis, les nettoyer avec de l'essence de térébenthine. Enduire ensuite avec de l'encaustique très liquide, comme on opère pour les meubles. Faire briller avec un chiffon de laine. Il ne faut pas mettre beaucoup d'encaustique et il vaut mieux répéter l'opération deux fois par an.* »

Quand fut effectivement terminé le monument et quand eut lieu l'inauguration ?

Le maire répondait au Sous-préfet, nous l'avons vu que les travaux étaient achevés depuis mai 1923. Il semble pourtant que ce fut un peu plus tôt que cela. Tous les prestataires sannatois avaient été réglés entre août et octobre 1922. Le PV de réception des travaux que l'on possède, probablement un brouillon, n'est ni daté, ni signé. Mais l'on a une autre indication : une lettre de François Lauvergne, envoyée de Paris le 16 octobre 1922 à « *Mon cher François Delage, Maire de Sannat* ». Il répond à l'invitation du maire et accepte de participer au banquet du dimanche suivant, le 21 octobre, à condition que « *son nom ne soit pas prononcé dans les discours... et qu'il ne défile pas dans le cortège car ce n'est pas sa place* ». Il ajoute « *qu'à table il veut être parmi la foule...qu'il n'est pas partisan des honneurs...et qu'il est encore plein de simplicité* ». Belle humilité d'un maçon qui avait réussi par son travail à devenir un grand entrepreneur ! Ce banquet devait logiquement être celui qui clôturait l'inauguration du monument.

Un petit carton nous donne la composition du menu, très copieux, comme il était de coutume en ce temps-là, avec plusieurs entrées et plusieurs plats de viande. Une facture émise par la boucherie Vincent (Famille d'Yvonne Nebout) donne le nom de quelques invités, parmi lesquels on trouve le Sous-Préfet et un fameux sénateur de la Creuse, Léon Chagnaud. Fils de maçon et ingénieur des arts et métiers, Léon Chagnaud fut un très grand entrepreneur, Creusois et Parisien à la fois, qui construisit entre autres le barrage d'Eguzon (le plus grand barrage de France à l'époque, ou la première ligne de métro qui passe sous la Seine !). Léon Chagnaud, né au Bourg d'Hem, fut sénateur de la Creuse de 1921 à 1929 ; sa société, basée à Marseille, existe toujours. Etaient également présents au banquet, les instituteurs, Mr Cruchant et Mr Derboul, et le secrétaire de mairie Louis Delage.

Analyse du monument :

Comparé aux monuments du canton d'Evaux-Chambon, il surprend quelque peu. D'abord par le matériau utilisé pour la réalisation de la partie inférieure du monument, le calcaire, dans une région réputée pour la qualité de son granite. (Calcaire en provenance du Pas de Calais). Au pied de l'église, édifiée 25 ans plus tôt, arborant de magnifiques contreforts, des soubassements et un clocher entièrement réalisés en moellons de granite de Fayolle et des Valettes, taillés par les artisans-paysans de la commune, il détonne. D'autant plus que la plupart des autres communes ont respecté la tradition de l'utilisation du granite. Il faut dire qu'un vent de pseudo-modernité semblait souffler sur notre commune à cette époque, puisque le bâtiment de la poste devait provoquer la même rupture avec le passé, avec ses encadrements de baies et ses pierres d'angle également en calcaire. (La construction de la poste fut décidée par le Conseil Municipal en 1913, mais les travaux traînèrent en longueur du fait de la guerre. L'artisan choisi, Henri Lépinasse, fut longtemps mobilisé, et les matériaux manquaient. Elle ne fut achevée qu'en 1920). Qu'en pensèrent les tailleurs de pierre et les maçons Sannatois de l'époque qui avaient bâti l'église de leurs mains et avaient



taillé la si dure, mais si belle, pierre du pays ? Le peu de générosité dont firent preuve les villages du haut de la commune, terre ancestrale de la grande majorité de nos tailleurs de pierre, lors de la souscription, n'est-il pas l'expression de leur réprobation. Quand on connaît le sentiment actuel de nos tailleurs de pierre creusois par rapport aux « cailloux » autre que le granite, il est permis de le penser.

La seconde originalité est qu'il est surmonté d'une statue d'un soldat. Aucune commune de l'ancien canton d'Evaux n'a fait ce choix, et seule la commune de Lussat, de l'ancien canton de Chambon a fait comme nous. Encore son soldat adopte-t-il une attitude très différente, l'arme au pied. Saint Julien le Châtel s'est contenté d'un buste.

Ailleurs, soit on a choisi d'ériger une simple stèle de granite, en forme d'obélisque plus ou

moins massif, parfois surmontée d'un coq, animal symbolique de la France (Evaux, Châtain, Fontanières...), parfois d'une urne avec une flamme (Viersat, Chambon...). Mais dans tous les cas on respecte une certaine sobriété. Ce n'est pas tout à fait le cas à Sannat où le soldat, de taille relativement imposante, affiche une détermination et une ardeur que la victoire semble galvaniser.

C'est d'ailleurs elle qui donne son nom à cette statue qui figurait dans le catalogue de



la célèbre fonderie d'art Antoine Durenne. Le « *Poilu victorieux* » est une œuvre du sculpteur français Eugène Bénéte, réalisée en 1920. Destinée aux monuments aux morts, elle en orne plusieurs centaines à travers la France. (Il en fut réalisé 900). On la trouve en Creuse à Soumans, à Rougnat, à Chéniers, et peut-être ailleurs. L'œuvre est une sculpture en bronze ou plus souvent en fonte de fer. (C'est le cas à Sannat.) Elle représente un poilu, un soldat français de la Première Guerre mondiale, debout et brandissant dans son poing droit une palme et une couronne de laurier. Le soldat est moustachu et en uniforme complet, y compris la capote et le casque Adrian. Il s'agit de l'uniforme bleu horizon. A Sannat il n'était pas peint mais ciré et

avait une couleur fer patiné. Cela demandait un entretien régulier qui conduisit la municipalité à préférer la peinture. La dernière couche date de 2009. Le soldat tient un fusil Lebel dans sa main gauche, une cartouchière est passée à sa ceinture, et un masque à gaz pend en bandoulière. Il arbore la Légion d'honneur, la Médaille militaire, et la Croix de guerre. Le poing levé, la jambe en avant, et le corps tendu traduisent sa détermination. L'artiste lui a donné l'apparence d'un combattant prêt à partir au combat. Sa bouche s'ouvre comme pour donner le signal de l'assaut.

C'est ainsi qu'on analyse généralement ce poilu triomphant qui rangerait notre monument dans la catégorie des « **monuments patriotiques** », un peu guerriers. On peut cependant apporter deux restrictions :

Une certaine colère semble habiter le personnage, son poing tendu semble plus proche de la révolte que du plaisir de la victoire. N'est-ce pas de la colère qu'il exprime, victorieux certes, mais « *plus jamais ça* » semble-t-il crier, comme on disait à l'époque. Celle-là doit être « *la der des der* ».

Même le laurier ou la palme sont sujets à interprétation diverses. Ces deux plantes symbolisent certes la victoire, mais aussi l'immortalité, celle du souvenir. Elles peuvent signifier également la force tranquille du vainqueur qui désormais veut la paix, ce qu'illustre aussi le rameau de chêne mêlé au laurier au bas du monument. L'inscription gravée sur la face sud du monument est classée généralement dans la catégorie des formes « civiques », plutôt neutres. Elle figure sur plus de la moitié des monuments, elle est largement la plus répandue. (Les formules patriotiques sont plutôt du genre « Gloire à nos héros »).

Notons qu'en Limousin est assez fréquent le type de monument dit pacifiste, comme celui de Guéret qui est orné de la statue d'une femme qui pleure son fils ou son époux, et que la Creuse est nationalement connue pour son monument qui marque une franche hostilité à la guerre, celui de Gentioux, où un écolier montre du doigt l'inscription « *Maudite soit la guerre* ».

Chacun est en droit d'interpréter la symbolique de notre monument comme il l'entend, mais c'est celui de nos ancêtres et quoi qu'il en soit, nous le respectons. Remarquons en outre qu'il est ceint d'une chaîne qui repose sur des obus. Le caractère fermé délimite habituellement un lieu sacré que nul ne doit profaner. La présence des obus peut être interprétée, elle aussi de manière contradictoire. Sont-ils là pour signifier qu'ils ont permis la victoire, ou qu'ils ont causé tant de morts ? Le fait que l'on n'ait pas donné suite à l'offre de la mitrailleuse prise aux Allemands ne signifie-t-il pas que l'on a préféré ne pas exposer un symbole trop guerrier ?

Les noms des soldats morts au combat sont inscrits dans l'ordre chronologique de leur décès, alors que généralement c'est l'ordre alphabétique qui prévaut.



Monument Face Sud



Monument Face Ouest



Monument Face Est



Plaque de l'église

**Extrait de la délibération du conseil municipal de la commune de Sannat
approuvant la construction du monument aux morts**

" L'an mil neuf cent vingt deux et le dix neuf du mois de février , à dix heures du matin , le conseil municipal de la commune de Sannat s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. DELAGE maire .

Etaient présents : HYGONNET, GLOMAUD, ANDRE, VELUT, RAVASSON, CHASSAGNE, CHAUSSEMY, GATIER, GIRAUD, LOTHE et DELAGE.

Le conseil a élu pour secrétaire M. ANDRE

...../.....

M. le Président expose à l'assemblée que la commune de Sannat désirant élever un monument commémoratif à la mémoire de ses enfants tombés glorieusement au champ d'honneur , soumet à l'approbation du Conseil le plan et le devis de ce monument dressés par M. LAUVERGNE François , entrepreneur , 32 rue de la Procession à Paris d'après lesquels , cet entrepreneur s'engage à exécuter à forfait les travaux aux conditions ci-dessous détaillées, et à livrer ce monument entièrement terminé pour la somme de 14 525 francs(quatorze mille cinq cent vingt cinq francs).

Pierre de taille Lunel Hydrequent (Pas de Calais) pour un prix de ... 5 750 F

Le poilu victorieux , fer bronzé..... 5 050 F

Chaînes d'entourage..... 675 F

Maçonnerie , fouille et gravois..... 875 F

Transport de la terre et du poilu.....1 150 F

Pose du monument, béton, etc..... 1 025 F

Total 14 525 F

Le Conseil considérant que la commune de Sannat en reconnaissance à ses enfants tombés glorieusement au champ d'honneur doit en leur souvenir élever un monument commémoratif digne de ces héros

Et après avoir pris connaissance de ces documents

A l'unanimité des membres présents

Approuve le plan et les devis tels qu'ils ont été établis par M. LAUVERGNE François , entrepreneur.

Considérant, qu'une souscription recueillie dans la commune de Sannat a produit une somme de 5 788 francs ; mais que pour bénéficier de certains avantages et pour obtenir la livraison du sujet « Poilu Victorieux » devant couronner le monument , à la date voulue, la commune a été obligée de prélever sur la dite souscription la somme de 5 050 francs nécessaire à l'achat de ce sujet.

Le montant total des travaux s'élevant à la somme de 14 525 francs, et le montant de la souscription à la somme de 5 788 francs il reste donc à pourvoir à une somme de 8 737 francs.

Le Conseil

A l'unanimité des membres présents .

Demande l'ouverture de crédit du montant de la somme de 8 737 francs à prendre sur les ressources libres de la commune et nécessaire à couvrir les frais que nécessite l'érection de ce monument

signé : Hygonnet, André, Gatier, Giraud, Glomaud, Chassagne, Velut, Ravasson, Delage "

...../..... 1 franc de 1922 = 1,111 € de 2013